

Règlement RAC 2018 : RAC DECOUVERTE (XS et Jeunes 10-13 ans)

Du seul fait de son inscription, chaque concurrent s'engage à se soumettre sans condition au règlement suivant :

Article 1 : Organisation

1.1 Le Raid Aventure Commenyrien est organisé le samedi 7 avril 2018 par l'association CAP 03 affiliée à la Fédération Française de Triathlon.

1.2 Le RAC DECOUVERTE est un raid multisports d'une distance d'environ 15 km avec un dénivelé positif d'environ 150 m. Il se court par équipe de 2 ou 3 raiders avec obligatoirement un adulte dans toute équipe comportant un enfant de moins de 14 ans. Il est composé des activités suivantes : Trail, VTT, qui s'enchaîneront sous divers formats : section fléchées ou section en orientation. Les sections en orientation seront adaptées à une pratique de débutant.

1.3 **Le RAC DECOUVERTE** est accessible à tous ceux qui souhaitent découvrir la pratique des sports nature à partir de 10 ans (âge au jour de la course). Il s'adresse aux jeunes ainsi qu'aux débutants.

1.4 L'organisateur se réserve le droit de modifier ce règlement ou d'annuler certains itinéraires si des cas de force majeure pouvaient mettre en danger l'intégrité physique des coureurs ou si l'équité de la course ne pouvait pas être respectée.

Article 2 : Inscription

2.1 Les équipes (hommes, femmes ou mixtes) sont constituées de deux ou trois membres avec obligatoirement un adulte dans toute équipe comportant un enfant de moins de 14 ans.

2.2 L'inscription de l'équipe se fait obligatoirement en ligne via le site de la FFTRI. Elle sera considérée comme définitive après validation de toutes les pièces du dossier d'inscription.

2.3 Le capitaine d'équipe est l'interlocuteur pour l'organisation.

2.3 Le droit d'inscription s'élève à 10,00 par coureur, auxquels il faudra ajouter 3 euros (pass compétition FFTRI) pour tout coureur ne possédant pas de licence compétition FFTRI.

2.4 Clôture des inscriptions le 31 mars 2018

2.5 Pour les non licenciés FFTRI, la production d'un certificat médical original datant de moins d'un an au jour de la course et précisant l'absence de contre indication à la pratique des activités de raid multisports (ou de tous sports) "en compétition" est obligatoire pour être autorisé à prendre le départ de l'épreuve.

2.6 L'organisation décline toute responsabilité en cas de casse, de perte ou de vol du matériel des équipes.

2.7 L'inscription comprend :

Le droit de participer à l'épreuve

Le ravitaillement d'après course

un cadeau souvenir

Le carnet de route, les cartes d'orientation

Un doigt sport Ident par équipe

Les vestiaires et douches à l'arrivée

Les fournitures diverses : dossards, plaques VTT, résultats, ...

Le dispositif de sécurité sur tout le parcours

Article 3 : Assurances

3.1 Organisation : L'organisation a souscrit une assurance garantissant sa responsabilité civile d'organisateur, celle de ses préposés et des participants.

3.2 Concurrents : Nous attirons l'attention des concurrents sur leur intérêt à souscrire une assurance individuelle accident.

Article 4 : Sécurité

5.1 Les règles de sécurité sont celles édictées par la FFTRI.

5.2 L'assistance aux personnes en danger est obligatoire sous peine de disqualification.

5.3 Respect impératif du code de la route sur la totalité du parcours. L'organisation se décharge de toute responsabilité si un coureur enfreint le code de la route ou ne respecte pas les consignes de sécurité de l'organisation.

Article 5 : Parcours

- 5.1 Sur l'ensemble du parcours les 2 raideurs en course doivent valider un maximum de balises à l'aide du doigt sport ident.
- 5.2 Toutes les balises sont obligatoires. Toute balise non validée entraînera une pénalité en temps.

Article 6 : Assistance :

- 6.1 Pour des raisons d'équité, aucune assistance extérieure n'est admise pour les équipes en course sous peine de disqualification.

Article 7 : Chronométrage :

- 7.1 Le chronométrage sera réalisé à l'aide du système sport ident. Chaque équipe aura un doigt SI.
- 7.2 Le chronomètre sera déclenché au départ du raid et le temps final de l'équipe sera pris lors du pointage du boîtier Arrivée. Il n'y aura aucun arrêt du chronomètre durant toute l'épreuve.
- 7.4 Le temps de course sera majoré en fonction des balises obligatoires manquantes.
- 7.5 Les temps resteront officiels jusqu'à publication des résultats officiels.

Article 8 : RAS

Article 9 : Matériel obligatoire :

9.1 Matériel obligatoire par équipier sur l'ensemble du parcours

- 1 casque VTT norme CE
- 1 réserve d'eau (500ml minimum) + vivres de course
- 1 sifflet
- 1 couverture de survie
- 1 sac à dos
- Dossards visibles

9.2 Matériel obligatoire par équipe sur l'ensemble du parcours

- 1 téléphone portable chargé, allumé et avec les numéros de sécurité fournis par l'organisation pré enregistrés.
- 1 puce sport ident fournie par l'organisation

9.3 Matériel spécifique à certaines sections

- Sections VTT :** 2 VTT en état de fonctionnement
- 1 trousse avec matériel de réparation

9.4 Matériel conseillé mais non obligatoire

- 1 porte carte étanche
 - 1 porte carte VTT
 - 1 boussole
- 9.5 La liste pourra évoluer en fonction des conditions météo prévues le jour de l'épreuve

Article 10 : Causes de pénalités ou mise hors course

- 10.1 Des pénalités en temps pouvant aller jusqu'à la disqualification peuvent être prononcées dans les cas suivants :

- Absence de matériel obligatoire (30 min par pièce manquante)
- Balise obligatoire non validée (20 minutes)
- Séparation des équipiers (1h00) (tolérance de 30 secondes maxi en cas de contrôle inopiné)
- Passage sur route ou chemin interdit (2h00)
- Non respect des consignes de sécurité de l'organisation (disqualification)
- Non respect du code de la route (disqualification)
- Non respect des propriétés privées, terrains cultivés, populations locales (disqualification)
- Pollution ou dégradation manifeste des sites (disqualification)
- Refus de se soumettre à un contrôle anti dopage (disqualification)
- Assistance extérieure (disqualification)
- Comportement immoral ou contraire à l'éthique sportive (disqualification)
- Non respect de tout ou partie de ce règlement (disqualification)

Article 11 : Classements

11.1 Trois classements seront établis selon les catégories suivantes : Homme, Mixte, Féminine.

11.2 Le classement sera établi chronologiquement en fonction du temps final de chaque équipe après prise en compte des pénalités et bonifications éventuelles.

11.3 Les 3 premières équipes de chaque catégorie seront récompensées.

Article 12 : Annulations remboursements

Seul le forfait d'équipe pour raison médicale (certificat médical faisant foi pour au moins 1 équipiers (es)) ou cas de force majeure dûment justifié fera l'objet d'un remboursement du droit d'inscription avec 25% de frais administratifs retenus sur le coût d'inscription et ce, jusqu'au 31 mars 2018. Ensuite, aucun remboursement ne sera effectué.

Article 13 : Droit à l'image

Chaque concurrent s'engage à accorder sans réserve, à l'organisation ou à toute société mandatée par celle-ci, le droit de disposer de leur image à toutes fins promotionnelles ou non, sans aucune forme de rétribution directe ou indirecte.

RAC DECOUVERTE 2018

Arrivée

